

Maternelle, collège, lycée,
supérieur, spécialisé,
un même syndicat,
le SE-Unsa !

Quels militants contacter par portable ?

Sylvie GANTHIER 06 14 25 30 00 «CTA et tous dossiers »	Nicolas GOHIEZ 06 24 05 25 96 « 2nd + Entrée métier »	Romain SERVAS 06 63 09 95 37 « Tous dossiers Aube »	Patrice BARTHELEMY 06 14 25 29 58 « Voie pro »	Christophe CHADEAU 06 14 65 12 05 « Tous dossiers »	Jean-Charles MOUGENE 06 84 74 51 33 « Vie scolaire »
---	--	--	---	--	---

Affiche MEMO : l'essentiel de l'année 2022/23

Le calendrier prévisionnel (sous réserve des circulaires officielles)

Septembre

- vérification et signature de la VS (au plus vite)
- annonce appréciation RV carrière / recours 1 mois
- demande de cumul d'activité
- inscriptions aux stages et aux concours externes/internes
- demandes de reclassement (stagiaires)
- préparation dossier retraite sur Ensap pour septembre 2023
- commencer à préparer son dossier de RV carrière. (aide du SE-Unsa)

Octobre / Novembre

- changement d'académie : inscription internet (y compris stagiaires)
- réunion d'information syndicale /stages syndicaux

Décembre

- vote pour les délégués des personnels Unsa
- préparer ses dossiers (postes adaptés-disponibilité-formation...)

Janvier / février

- carte scolaire
- demande temps partiels

Mars/avril

- préparation mutations intra-académique
- dossier de congé formation et CPF

Avril/Mai

- mouvement intra

-Juin / Juillet

- Mutations TZR
- passages HC et Classe exceptionnelle

Hygiène, Sécurité et Santé au Travail

Le CHSCT : il donne des préconisations pour garantir la sécurité des agents dans leur travail et améliorer leurs conditions de travail.

Vos référents CHSCT départementaux sont à contacter sur les mails des sections > 08@se-unsa.org (ou 10@ ou 51@ ou 52@)

AYEZ le réflexe de consigner les incidents santé et sécurité au travail dans le registre Sécurité au travail en ligne sur le site du rectorat.

AGISSONS
ENSEMBLE !

Vos droits à l' INFORMATION SYNDICALE

Droit aux HIS : heure d'information mensuelle dans votre établissement

Prévenir le chef d'établissement 48 H minimum à l'avance. Réunions à votre demande. Nous contacter au moins 10 jours à l'avance.

Droit aux stages syndicaux = 12 jours annuels. Demande mini 1 mois avant. Le SE-UNSA vous propose tout un programme thématique de réunions d'information syndicale RIS et stages adaptés à votre fonction. Actualité, carrière, avancement, préparer sa retraite, stage jeunes, préparer sa mutation, son évolution de carrière, son RV Carrière... Programme en ligne sur notre site. Ces journées de stage et d'information sont ouvertes à tous, adhérent ou non. Elles sont rémunérées et sans reprise d'AGS.

Avancement d'échelon Classe Normale

L'avancement d'échelon est automatique, avec des RV carrière aux 6ème et 8ème échelons, pour obtenir une année de passage anticipé. Le RV du 9ème échelon concerne le passage hors classe.

RV carrière :

- 1^{er} Rendez-vous : avoir entre 12 et 24 mois d'ancienneté dans l'échelon 6 au 31 août de l'année scolaire en cours
- 2^{ème} Rendez-vous : avoir entre 18 et 30 mois d'ancienneté dans l'échelon 8 au 31 août de l'année scolaire en cours
- 3^{ème} Rendez-vous : avoir entre 12 et 24 mois d'ancienneté dans l'échelon 9 au 31 août de l'année scolaire en cours

Passage de grade Hors Classe ou Classe Exceptionnelle : promotions contingentées selon quotas. Le départage se fait au barème. Étudié automatiquement.

Barèmes : Les barèmes sont différents pour chaque dispositif administratif. Consultez nos publications et contactez-nous absolument avant les opérations.

Rythmes d'avancement CLASSE NORMALE	* = RV carrière boost 1 an (30% des personnels)
Echelon 1 au 2 > 1 an	Echelon 6 au 7 > 3 ou 2 ans *
Echelon 2 au 3 > 1 an	Echelon 7 au 8 > 3 ans
Echelon 3 au 4 > 2 ans	Echelon 8 au 9 > 3,5 ou 2,5 ans*
Echelon 4 au 5 > 2 ans	Echelon 9 au 10 > 4 ans
Echelon 5 au 6 > 2,5 ans	Echelon 10 au 11 > 4 ans

Congés maladie (Attention à bien envoyer votre arrêt dans les 48H à votre supérieur hiérarchique - un jour de carence sans salaire est imputé au congé - il existe des cas particuliers). Pensez à bénéficier du temps partiel thérapeutique.

Congé maladie (de droit)	Accordé pour une durée maximale d'un an. 3 mois à plein traitement. 9 mois à demi-traitement + indemnités journalières si la MGEN est votre mutuelle.
Congé longue maladie (CLM)	Accordé pour une durée maximale de trois ans. Un an à plein traitement. Deux ans à 1/2 traitement. L'arrêté du 14/03/86 fixe en la liste indicative des maladies.
Congé longue durée (CLD)	Durée maximale de cinq ans. Trois ans à plein traitement. Deux ans à demi-traitement. Accordé en cas de cancer, de maladie mentale, tuberculose, poliomyélite, ou déficit immunitaire grave et acquis.

Zone B	Vacances scolaires
Automne	Sam. 22 octobre au lundi 7 nov.
Noël	Sam. 17 déc. au mardi 3 janv.
Hiver	Sam. 11 février au lundi 27 février
Printemps	Sam. 15 avril au mardi 2 mai
Fin année	Samedi 8 juillet 2023 au soir

1 journée de prérentrée. Une 2ème journée peut être programmée par l'autorité académique dans l'année scolaire.

Cette année, le pont de l'ascension est accordé le v.19 et s.20 mai.

Traitement de base (espace numérique personnel sécurisé > ensap.gouv.fr)

Calcul de votre rémunération sur la base de votre indice x la valeur du point + les indemnités. Valeur du point = 4,85003€ par mois en brut au 1/07/2022

Points d'indices par échelon / rémunération nette hors Mgen mutuelle

CERTIFIE - PEPS - PLP - CPE - PSYEN - PE :

Classe normale	Ech 1 > 390 = 1468,87€	Ech 2 > 441 = 1665,19€
Ech 3 > 448 = 1692,14€	Ech 4 > 461 = 1742,18€	Ech 5 > 476 = 1799,91€
Ech 6 > 492 = 1861,51€	Ech 7 > 519 = 1965,44€	Ech 8 > 557 = 2111,73€
Ech 9 > 590 = 2238,75€	Ech 10 > 629 = 2388,89€	Ech 11 > 673 = 2558,27€
Hors Classe	Ech 4 > 715 = 2719,94€	Ech 5 > 763 = 2904,72€
Ech 6 > 806 = 3070,24€	Ech 7 > 821 = 3127,98€	L'avancement des échelons HC éch. 5, 6, 7 se fait au même rythme tous les 3 ans
Cl. Exceptionnelle	Ech 1 > 695 = 2642,95€	Ech 2 > 735 = 2796,93€
Ech 3 > 775 = 2950,91€	Ech 4 > 830 = 3162,62€	HEA'1 > 890 > 3393,60€ HEA'2 > 925 > 3528,33€ HEA'3 > 972 > 3709,25€

Liste des indemnités sur notre site > <http://enseignants.se-unsa.org/-Mes-indemnites-et-primess->

La prime d'attractivité (prime Grenelle) est versée jusqu'au 9ème échelon inclus. Pour les titulaires, classe normale (en net/mois) :

Ech 2 > 156,77€	Ech 3 > 146€	Ech 4 > 106,83€
Ech 5 > 78,33€	Ech 6 > 64,08€	Ech 7 > 64,08€
Ech 8 > 28,42€	Ech 9 > 28,42€	



Nos sections départementales :

SE-Unsa 08 (Benoît PIERRET) 08@se-unsa.org / 03.24.33.30.92
9, rue de Tivoli BP 426 08107 CHARLEVILLE-MEZIERES

SE-Unsa 10 (Arnaud MEILHAN) 10@se-unsa.org / 03.25.80.45.47
2 A, boulevard du 1er R A M 10000 TROYES

SE-Unsa 51 (Aline GEERAERTS) et SE-Unsa Académie de REIMS
15, boulevard de la paix BP 30149 51055 REIMS Cedex
51@se-unsa.org / ac-reims@se-unsa.org / 03.26.88.25.53

SE-Unsa 52 (François DEMONT) 52@se-unsa.org / 09.67.14.25.57
13, rue Fourcault BP 28 52001 CHAUMONT

AGREGÉ Classe Normale	Indice	Rémunération nette
1	450	1699,83€
2	498	1884,60 €
3	513	1942,35 €
4	542	2053,98 €
5	579	2196,40 €
6	618	2346,55 €
7	659	2504,38 €
8	710	2700,69 €
9	757	2881,62 €
10	800	3047,14 €
11	830	3162,62 €

Contractuels enseignants : la rémunération de base est constituée du traitement à l'indice et de la prime d'attractivité. Envoi d'une brochure spécifique sur demande par mail.

AGREGÉ Hors-Classe	Indice	Rémunération nette
1	757	2881,62 €
2	800	3047,14 €
3	830	3162,62 €
HEA'1	890	3393,60 €
HEA'2	925	3528,33 €
HEA'3	972	3709,25 €
Classe Exceptionnelle	Indice	Rémunération nette
1	830	3162,62 €
HEA'1	890	3393,60 €
HEA'2	925	3528,33 €
HEA'3	972	3709,25 €
HEB'1	972	3709,25 €
HEB'2	1013	3867,08 €
HEB'3	1067	4074,95 €

PEGC, CE EPS, Chaire Sup. : envoi d'une brochure sur demande par mail.



Nos Stages de Formation Syndicale

« une bouffée d'air »

Programme de l'année sur nos sites et par infolettre

Il est nécessaire de s'inscrire auprès de nous et de faire parvenir dans les temps votre demande de participation à votre chef d'établissement. Vous recevrez aussi le programme par mail. En complément des stages, nous organisons aussi des réunions courtes en présentiel et distanciel. Utilisez vos droits syndicaux acquis de haute lutte !

Action sociale des personnels : Sur le site intranet du rectorat (ac-reims.fr/rubrique personnels -Vie de l'agent/accompagnement des personnels/action sociale), vous trouverez l'ensemble des prestations académiques et interministérielles. Deux assistantes sociales assurent l'accompagnement. Plus d'infos sur le site du SE-UNSA 51, rubrique Social. Le SE-UNSA siège aussi à la commission sociale.

Notre rubrique AESH / PIAL

N'oubliez pas de respecter la voie hiérarchique pour toutes vos demandes et de contacter le SE-UNSA pour le suivi de votre situation par les délégués du personnel.

Le suivi personnalisé est réservé à nos adhérents.



AESH, AED : vous recevez aussi des infos spécifiques de notre part. C'est avec vous que nous avançons. N'hésitez pas à nous faire remonter vos problématiques, vos questions particulières.

Le SE-UNSA n'est pas qu'un syndicat d'enseignants !

SOUTENIR NOTRE ACTION SYNDICALE ...

L'action syndicale ne peut exister sans la force du collectif

Notre organisation syndicale ne peut fonctionner qu'avec les moyens financiers de ses adhérents. La cotisation syndicale est un crédit d'impôt à 66%, même pour les non-imposables. Nous vous offrons le comité d'entreprise.

<http://www.se-unsa.org/adh/index.htm>

Sachez enfin que l'administration (DSDEN, IEN, INSPÉ...) n'est pas informée de votre adhésion, et que le SE-UNSA est là dans le seul but de vous accompagner, vous conseiller, défendre vos droits durant toute votre carrière.

Pas de comité d'entreprise ?
Le SE-Unsa
vous l'offre



Thématiques carrière, ou plus larges, nous nous

adressons à tous. 1er, 2nd degré, AESH :

Réunions générales, actualité revendicative, réunions carrière, stages jeunes enseignants, préparation à la retraite, AESH, enseignants spécialisés, préparation du mouvement, gestion des conflits, santé au travail, maternelle, enseigner à l'étranger, élèves à comportement perturbateur, communiquer avec les familles, stages corpo VOIE PRO, SEGPA, PSYEN, VIE SCOLAIRE, enseignants du 2nd degré ...



Le SE-UNSA dans l'UNSA Education : un syndicalisme utile, de revendications, de propositions concrètes; un syndicalisme de service, ouvert sur le métier et les questions de société. Nous recherchons le progrès social par la négociation.

Le SE-UNSA dans l'UNSA : un syndicalisme ouvert sur l'interprofessionnel, nous ne vivons pas qu'entre enseignants !

Soutenir notre action, nos idées, nos valeurs, ce sera aussi début décembre en votant UNSA aux élections professionnelles !

RETRAITES

Agir
avec l'UNSA



l'enseignant

L'école libératrice

SE-UNSA ACADEMIE de REIMS - Rentrée 2022 - 2nd degré



De la suite dans les idées, des idées pour la suite...

Le SE-UNSA, votre syndicat au quotidien !

Tous les ans, c'est la même rengaine. « La rentrée scolaire est techniquement réussie... » Comprenez, « tout s'est bien passé, tout va bien ! » Ce petit miracle n'est d'ailleurs possible que par l'abnégation collective des personnels...

Il n'en demeure pas moins que, sur le terrain, nombre d'enseignants, de CPE, de PSYEN, d'AESH ou DAED ne partagent pas cette même vision positive. Peut-être faites-vous partie de celles et ceux qui ont le sentiment de retrouver les mêmes problèmes et difficultés mis en veille à l'occasion du départ en vacances. Si tel est votre cas, sachez que vous n'êtes pas seuls.

C'est ce que nous disent les 43.000 collègues ayant répondu au 10ème baromètre Unsa des métiers de l'Éducation en mars 2022.

Si 77% des collègues affirment aimer leur métier (-10 points en 5 ans), leurs réponses témoignent sans concession des difficultés de l'exercer.

- 86% disent leur opposition à la politique ministérielle en matière d'éducation...
- 47% estiment que leurs conditions de travail se sont dégradées durant l'année scolaire...
- 27 % des collègues déclarent qu'ils conseilleraient leur métier à un proche...
- 29% témoignent de la perte de sens de leurs mission...

Cette photographie réaliste illustre bien le déficit d'attractivité des métiers de l'Éducation. Il est grand temps que notre ministère s'empare à bras le corps de ce défi, au même titre que celui de mettre les moyens pour réussir l'école inclusive ou encore pour réduire les inégalités sociales en matière de réussite scolaire de nos élèves.

Sur ces sujets du quotidien, comme sur bien d'autres, le SE-Unsa a de la suite dans les idées et des idées pour la suite.

Alors, à l'occasion de la rentrée scolaire, comme tout au long de l'année, les militants du SE-Unsa sont à votre disposition pour vous écouter, vous informer, vous accompagner et vous défendre. Face aux interrogations, aux doutes, aux difficultés du quotidien... il n'est jamais bon de rester seul-e !

L'Unsa est votre allié du quotidien. Au nom de toute l'équipe des militants je vous souhaite une bonne année scolaire !

Jean-Michel ALAVOINE, secrétaire académique



lettre info
Reims

Notre site académique :

<http://sections.se-unsa.org/reims>

L'espace adhérent :

<https://monepace.se-unsa.org>

Le site national

www.se-unsa.org

L'Unsa,
votre alliée
du quotidien



SE-UNSA Section de REIMS

Maison des syndicats - rez de chaussée
15 boulevard de la paix

BP 30149 - 51055 REIMS cedex
03 26 88 25 53 ac-r-reims@se-unsa.org